Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_10-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Date de la convocation : 5 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 11 février 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (30) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
V. AIT TALEB, J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, S. MACÉ, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, S. LAPIE, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (3) : Q. JAGOREL, T. PHAM, M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (2) : T. PHAM à S. LABOUX MORIN, M. TOMASI à N. LUCAS.

G. LE BRIS a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-10	CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE TENNIS ET MULTISPORT AU COMPLEXE SPORTIF DES OMBLAIS-ADMISSION DES TROIS ÉQUIPES AUTORISÉES À PRÉSENTER UN PROJET	**B. ROHON**

Par délibération n° 25-63 du 24 septembre 2025, le conseil municipal a approuvé le lancement du concours sur « Esquisse + » devant précéder la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une salle de tennis et multisport au complexe sportif des Omblais.

Conformément aux dispositions des articles R.2162-15 et suivants du code de la commande publique, ce concours, restreint, comporte deux phases :

1- Phase « Candidatures » pour sélectionner, après avis d'un jury, les équipes de maîtrise d'œuvre autorisées à présenter une esquisse (dans le cas présent 3 équipes, tel que prévu par la délibération susvisée),

2- Phase « Projets », destinée à retenir, après avis du jury, un ou plusieurs lauréats préalablement à l'engagement de la procédure de marché négocié, à l'issue de laquelle une équipe sera déclarée attributaire du contrat de maîtrise d'œuvre.

L'avis de concours relatif à ladite opération a été publié dans le J.O.U.E. (journal officiel de l'Union Européenne) et le B.O.A.M.P. (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) ainsi que sur le profil d'acheteurs EMegalis Bretagne le 24 octobre 2025.

La date limite de dépôt des plis était fixée au 28 novembre 2025 à 17 H.

64 candidatures ont été déposées dans les délais exigés et déclarées recevables. Elles ont fait l'objet d'une analyse par les services municipaux afin de préparer le travail du jury.

Le jury, constitué conformément à la délibération du 24 septembre précitée, s'est réuni le 12 janvier 2026 afin d'émettre un avis sur ces candidatures et d'en proposer trois autorisées à remettre un projet (esquisse +), tel que prévu par le règlement du concours.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_10-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

À l'issue de l'examen des dossiers présentés, le jury propose d'admettre en seconde phase les trois équipes suivantes :

Compétences	**Équipes**		
Architecte mandataire	**MAARCHITECTES** 7, rue Arsène Simon 22190 PLÉRIN	**MICHOT ARCHITECTES** 6, Square Vercingétorix 35000 RENNES	**KRAFT ARCHITECTES** 22, rue de la Monnaie 35000 RENNES
Architecte associé	/	/	AJILE
Économiste	OPRYME Ingénierie	CdLP	BETREC
BET Structure	BSO et QSB	OTEIS	BETREC
BET Thermique / Fluides	B.E.C.	OTEIS	BETREC
BET Acoustique	ACOUSTIBEL	ALHYANGE	Acoustique et Conseil
OPC	OPRYME Ingénierie	OTEIS	BETREC
CSSI	B.E.C.	OTEIS	BETREC

Considérant que ces opérateurs économiques justifient ne pas relever d'un motif d'exclusion des procédures de passation des marchés publics, possèdent les capacités requises et ont fourni les documents exigés de l'attributaire, mais à fournir avant l'attribution en procédure restreinte,

Considérant qu'ils ont confirmé leur volonté de se maintenir en phase « Projets »,

Il est proposé de suivre l'avis du jury et d'admettre à soumissionner les trois équipes susmentionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ADMETTRE** à présenter un projet (Esquisse +) dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une salle de tennis et multisport au complexe sportif des Omblais, les trois équipes conduites respectivement par les architectes mandataires suivants (par ordre de dépôt des plis) :
  - Agence MAARCHITECTES - 7 rue Arsène Simon à PLÉRIN (22190)
  - Agence MICHOT ARCHITECTES - 6, Square Vercingétorix à RENNES (35000)
  - Agence KRAFT ARCHITECTES – 22, rue de la Monnaie à RENNES (35000)

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 11 FÉVRIER 2026

Le Secrétaire de séance,

Gireg LE BRIS

La Maire,

Laurence BESSERVE

Laurence BESSERVE
Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2026.02.17 17:52:47 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 17/02/2026

Publié sur le site de la Ville le : 17/02/2026

Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON